


Comment payer votre cotisation ?

Deux formules : par chèque(s) ou par prélèvement fractionné

Par chèque(s) :


Vous pouvez :

 nous adresser votre cotisation par courrier, à l'adresse suivante :

SE - UNSA
BP 46
48002 MENDE Cedex

En nous envoyant :

➔ le bulletin d'adhésion complété
➔ le(s) chèque(s) correspondant à votre situation. Il(s) sera(ront) encaissé(s) à la (aux) date(s) indiquée(s) ...

 nous rendre visite au siège du Syndicat, Espace Jean Jaurès, à Mende, lors d'une permanence (Voir les horaires d'ouverture page 4).

Par prélèvement fractionné :

ATTENTION ! RAPPEL ! PAIEMENT EN 10 MOIS !

Sur votre compte (bancaire ou postal) en **10 fois sans frais** (prélèvement au début des mois d'octobre 2014 à juillet 2015).

➤ Si vous aviez déjà opté pour cette formule l'an dernier,

et si vous n'avez pas changé de compte,

il vous suffira de cocher la case « renouvellement » sur la fiche d'adhésion lorsque vous la complétez.

➤ Si vous avez **changé de compte,**

ou si vous souhaitez bénéficier du prélèvement fractionné pour la pre-

mière fois, vous devez nous renvoyer :

- ◆ le mandat de prélèvement complété et signé (Voir au verso),
- ◆ un R.I.B. ou R.I.P.,
- ◆ le bulletin d'adhésion complété

et ce LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE !



Calendrier prévisionnel des prélèvements

Selon la date d'envoi de votre fiche d'adhésion (ou de réadhésion), le nombre de prélèvements sera différent ... En effet, les prélèvements seront effectués en fonction du calendrier **indicatif** ci-dessous :

N° du prélèvement	Date limite de réception de la fiche	Date du prélèvement
1	Mardi 16 septembre 2014	2 octobre 2014
2	Jeudi 16 octobre 2014	3 novembre 2014
3	Samedi 15 novembre 2014	2 décembre 2014
4	Mardi 9 décembre 2014	2 janvier 2015
5	Jeudi 15 janvier 2015	2 février 2015
6	Vendredi 13 février 2015	2 mars 2015
7	Lundi 16 mars 2015	2 avril 2015
8	Mercredi 15 avril 2015	2 mai 2015
9	Lundi 18 mai 2015	2 juin 2015
10	Mardi 16 juin 2015	2 juillet 2015

Les avantages liés à l'adhésion :

Ils concernent :

- l'information et en particulier l'envoi prioritaire des informations sur la carrière, le mouvement, ...;
- des réductions (d'impôts, sur certaines publications du **SE-UNSA**, de France Abonnements, ...);
- l'envoi de publications (nationales, académiques et départementales), de documents particuliers (calendriers, Guide Pratique, ...)